



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION n°2018-271

(Annule la décision 2014-11)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Gardes administratives

L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTEN,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 10 juillet 2015 prononçant la nomination de Mme Christine CHAMPALOU en qualité de titulaire dans le corps des Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à compter du 22 août 2015.,

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Christine CHAMPALOU pour signer dans la limite des attributions relevant de la garde administrative, tous actes, attestations ou décisions relevant de cette mission.

Article 2 :

Cette délégation est assortie de l'obligation pour la délégataire de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées dans le cadre des gardes de Direction.





CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX
DIRECTION GENERALE

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressée, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 27 mars 2018.

Fait à Dreux, le 27 mars 2018

Christine CHAMPALOU

Directrice de la Maison de Retraite
de Nogent le Roi

Bernard NUYTEN

Administrateur provisoire

Copies :

- Mme Christine CHAMPALOU
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)